N°D2025_03_18

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 4 MARS 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs données à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17/07/2020, visée en Préfecture le 30/07/2020 ;

- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MAZET, Vice-Président en date du 23.03.2021 l'autorisant à signer la décision;

- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande publiques

- Vu l'accord-cadre multi-attributaires lancée, pour la fourniture et la livraison de polymères pour la déshydratation des boues à la station d'épuration de Gap.

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 11 février 2025 ;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation les propositions des sociétés SNF SAS (42160 Andrézieux-Bouthéon) et Kemira Chimie (67000 Strasbourg) sont apparues comme économiquement les plus intéressantes pour la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un accord-cadre, multi attributaires, à marchés subséquents, pour la fourniture et la livraison de polymères pour la déshydratation des boues à la station d'épuration de Gap avec : les sociétés SNF SAS (42160 Andrézieux-Bouthéon) et la KEMIRA CHIMIE (67000 Strasbourg).

Article 2 :

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 150 000€ HT sur 24 mois.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 02 Eau et Assainissement

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois, à compter de sa date de notification. Reconductible 1 fois 24 mois.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur de l'Eau et l'Assainissement sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 4 mars 2025

Le Vice-président

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 6.03.2025.
Publié ou notifié le : 6.03.2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_03_18**
Objet :	**MAPA - accord-cadre, multi attributaires, à marchés subséquents, pour la fourniture et la livraison de polymères pour la déshydratation des boues à la station d?épuration de Gap avec : les sociétés SNF SAS (42160 Andrézieux-Bouthéon) et la KEMIRA CHIMIE (67000**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20250304-D2025_03_18-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20250304-D2025_03_18-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	52.8 Ko
Nom original : D_3942.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250304-D2025_03_18-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2025 à 09h05min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2025 à 09h06min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2025 à 09h06min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2025 à 17h28min30s	Reçu par le MI le 2025-03-06